

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 04 DECEMBRE 2025

Procès-Verbal
SEANCE du 04 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre Décembre, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 27 Novembre 2025

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 9 ou 10

Votants : 9 ou 10

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M. HANOUILLE, Mme FRADIN, M.ALLAIN, Mme FOUCHÉ, MM. COSSET, LYS, Mme AUDEBERT(est arrivée au point 6)

Absent excusé : M.DEBLAISE

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : Mme FRADIN Véronique

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 13 Novembre 2025

1 - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire fait part de la demande de subvention de l'association ADSM 17

Association Départementale des Secrétaires de Mairie de la Charente-Maritime.

L'association porte des projets visant à valoriser et accompagner cette profession.

Le 1^{er} Octobre 2025, l'ADSM 17 a initié la réunion d'information sur le thème des élections municipales avec le soutien de l'AMF, du CDG 17, du CNFPT, de la DDFIP et de SOLURIS.

Afin que l'association puisse poursuivre des actions,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de 50 € à l'association ADSM 17—

article 65748 –Cette somme sera décomptée des « Divers ».

2 -TARIFS DE LOCATION DE SALLES au 01/01/2026 (complément)

Le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 13 Novembre 2025.

Il convient de la compléter en précisant le tarif en cas de location simultanée des 2 salles, location à la ½ journée et rappeler les périodes été- hiver.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE DE FIXER, à compter du **1^{er} Janvier 2026** les tarifs suivants :

SALLE DES FETES

| TARIF POUR ½ JOURNÉE TOUTE L'ANNÉE (hors WE et fêtes) | |
|--|--|
| Tout public | 80 € + consommation électricité |

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 04 DECEMBRE 2025

SALLE ASSOCIATIVE – Rue du Jardin Public

| TARIF POUR ½ JOURNÉE TOUTE L’ANNÉE (hors WE et fêtes) | |
|--|------|
| Tout public | 80 € |

En cas de location simultanée de la Salle des fêtes et de la Salle Associative, les tarifs sont les suivants :

| | |
|---------------------|---|
| Habitant Cravans | 175 € + consommation électricité |
| Extérieur Commune | 350 € + consommation électricité |
| Caution de garantie | 1 000 € |
| Caution ménage | 320 € |

PRECISE que les périodes seront définies comme suit :

Eté : du 1^{er} Mai au 30 Septembre

Hiver : du 1^{er} Octobre au 30 Avril

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec chaque organisateur, la convention de location de salle.

4 -FONDS DE CONCOURS versé à la Communauté de Communes de Gémozac (travaux de voirie)– année 2025

Le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 06 Mai 2025 relative au fonds de concours, il précise que des modificatifs ont été apportés sur les travaux, le montant des factures étant inférieur, il demande l’annulation de cette délibération.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 11 avril 2024 relative à l’amortissement des fonds de concours.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l’article L. 5214-16, Entendu l’exposé de M. le Maire sur les besoins supplémentaires en travaux de voirie communautaire réalisés par la Communauté de Communes de Gémozac (travaux Route du Gerzeau, rue des écoles, route de Chez Chauvin)

Et vu les devis du Syndicat de La Voirie et entreprise PICOULET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- DECIDE de verser à la Communauté de Communes de Gémozac un fonds de concours pour l’année 2025 d’un montant de **11 960 €** (section FONCTIONNEMENT) et **122 288 €** (section INVESTISSEMENT).
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes de Gémozac.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.(compte 2041512) pour l’investissement

En ce qui concerne la dépense sur la section de fonctionnement, un virement de credits sera fait dans le cadre de la fongibilité en prélevant 11 960 € sur le 6068-011 pour abonder le compte 657351-65

- ANNULE sa délibération du 06 Mai 2025 relative au fonds de concours

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 04 DECEMBRE 2025

5 - PROJETS SCOLAIRES

Le Maire présente le projet scolaire de fin d'année : sortie cinéma à Pons.
L'objectif étant de faire découvrir aux enfants un film d'animation sur le thème de Noël et de la musique.
Cela devrait permettre de pouvoir travailler le langage et l'enseignement musical en classe.

Le montant du projet s'élève à 383 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide verser à la coopérative scolaire la somme de **306.40 €** correspondant à 80 % des besoins pour assister à la séance de cinéma à Pons le 15 Décembre 2025.

Afin de pouvoir effectuer le versement, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer un virement de crédits du compte 6068 au compte 65748 pour un montant de 306.40 €.

6 - TRAVAUX SALLE ASSOCIATIVE

Le Maire présente un tableau comparatif des devis pour la réalisation de travaux de couverture sur la salle associative et la bibliothèque ainsi que la zinguerie.

Il présente 2 formules :

- Couverture en PST chapotée en tuiles d'occasion
- Couverture nouvelles tuiles

Il soumet au vote pour définir tuiles ou PST :

- 2 pour PST
- 8 pour tuiles

Certains travaux, notamment la dépose pourrait être effectuée par les employés.

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de confier les travaux de couverture de la salle des associations et local arrière soit 185 m² à l'entreprise HODEMON couverture maçonnerie pour un montant HT 26 020.40 € SOIT 31 224.48 € TTC ainsi que les travaux de zinguerie à la bibliothèque pour 1 366.07 € HT soit 1 639.28 € TTC

Les crédits figurent au budget 2025 compte 21318-op 50

7 - PROJET RUE DU PORT – Achat parcelles de Bois Taillis

Le Maire rappelle le projet d'aménagement des parcelles Rue du Port.
Il a rencontré la propriétaire du bois qui jouxte le projet.

Il propose de lui acheter la parcelle ZI 195 et d'en définir le coût.
Le Conseil Municipal fixe le prix d'achat à 1500 € l'hectare.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'acquérir la parcelle ZI 195 de 52 a 13 de Mme LAROCHE Madeleine au prix de 1500 € l'hectare soit donc pour un montant de 781.95 €.

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 04 DECEMBRE 2025

M.FRADIN Dominique, étant propriétaire d'une petite parcelle (ZI 194) enclavée dans la parcelle précédente, propose de la vendre à la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. le Maire n'ayant pas participé au vote)
DECIDE d'acquérir la parcelle ZI 194 de 5 a 81 de M.FRADIN Dominique au prix de 1500 € l'hectare soit donc pour un montant de 87.15 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes correspondants

Afin de pouvoir concrétiser cette acquisition, le Conseil Municipal
AUTORISE le Maire à effectuer un virement de crédits à hauteur de 2000 € dans le cadre de la fongibilité en prélevant sur le compte 2313-137 (travaux salle des fêtes) pour abonder le compte 2117

3 -TRAVAUX BAR -RESTAURANT

M. Valentin CHARRUAU représentant la Société CHEZ VAL a demandé s'il serait possible (dans le but d'économie d'énergie) de changer les luminaires de la salle de resto ; remplacer les néons existants par des leds.

Vu cette démarche effectuée à l'école cette année, les travaux pourraient être estimés approximativement à 700 HT.

Le conseil municipal DONNE son accord pour le remplacement des néons par des leds au Bar -Restaurant.

Il a également émis le souhait de remplacer le piano : à réfléchir, pas de décision ce jour

Il a indiqué la nécessité d'installer des vestiaires. Le Maire a proposé une idée d'aménagement d'une douche, en même temps de réaménager la réserve.
L'idée première serait de faire estimer le coût de ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la pétition pour augmentation passage poids lourds et vitesse, le Sous-Préfet va demander l'intervention des gendarmes pour contrôler la vitesse dans le Bourg et la Grande Mercerie.
- Envisager de changer de fournisseur du feu d'artifice
- Le comité des fêtes souhaite s'installer à la place du local photo.
- M. CHEVREAU a relancé le Maire pour faire les cours de sport dans la salle des fêtes le lundi matin. Le conseil municipal est friable par ce choix, organisation difficile suite aux locations du week-end.

Etant précisé que le chauffage ne sera pas mis en fonctionnement pour 1 h de sport .
De plus la salle pourra être occupée en fonction des disponibilités, c'est-à-dire lorsqu'elle n'aura pas été louée le week-end.

Vu le nombre d'adhérentes

Le conseil municipal autorise le sport dans la salle des fêtes et fixe le prix d'occupation à de 25 €/mois.

La séance est levée à 20 h 30